

Image not found or type unknown



Voiture accidentée suite à un accident de la route avec délit de

Par **fouragan**, le **24/02/2015** à **22:11**

Bonjour, le 8 février 2015 au soir j'ai été victime d'un accident sur l'autoroute avec délit de fuite, malheureusement pas eu le temps de relever la plaque. De ce fait, étant assuré au tiers, mon assurance ne peut rien pour moi. Ma question est : Ma voiture étant toujours immobilisée chez le dépanneur qui l'a remorqué, que puis je faire pour ma voiture sachant qu'elle est irréparable, quel recours ?